

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, Mr HEBERT Philippe, Adjoint ;

Mmes CHEDRU Kristell, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna, DUHO Christelle, GOURIOU Laura ; Mrs CHEVALIER Romain, OULAL Abdelkader, LETERME Christophe, GODEFROY Marc, DURIEZ René, JOIGNANT Benjamin

Absent : Mr LEVACHER Philippe, Adjoint, qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Une commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D.) doit être instituée dans chaque intercommunalité à fiscalité professionnelle unique.

Cette commission participe à la détermination des paramètres départementaux d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil communautaire. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en double nombre, proposée par délibération de l'organe délibérant de l'intercommunalité.

Mmes Véronique Gallienne et Valérie Lavigne Courteux sont désignées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mesdames Véronique GALLIENNE et Valérie LAVIGNE COURTEUX comme représentantes de la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

101bDELIB270426


